



Dental X / NSK



HMCE



Cominox

**CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL  
POUR AUTOCLAVE DE CLASSE B**

**CLIENT N°**

NOM :

ADRESSE :

TEL :

**APPAREIL**

MARQUE :

MODELE :

N° DE SERIE :

DATE D'ACHAT :

GARANTIE :  OUI

NON

Les autoclaves de stérilisation nécessitent de subir des contrôles réguliers ainsi qu'un entretien périodique permettant d'assurer leur bon fonctionnement et leur performances afin de garantir l'efficacité des cycles de stérilisation effectués.

- 1° / Lors de chaque cycle, l'utilisateur doit effectuer un contrôle en plaçant **des indicateurs de stérilisation dans la charge.**
- 2° / Chaque semaine, l'utilisateur doit effectuer un test de Bowie&Dick, et un test Hélix, ainsi qu'**un nettoyage de la cuve, de la porte, et du joint.**
- 3° / Une fois par an, un entretien complet doit être effectué par un technicien agréé. Les opérations de ce contrôle annuel, et faisant l'objet du présent contrat sont résumées ci-dessous :

OPERATIONS ANNUELLES		
Contrôle réglage de la porte + échange du joint de porte ( joint inclus )		
Vérification du circuit d'admission d'air + échange du filtre d'admission ( filtre inclus )		
Nettoyage de la chambre de stérilisation ( pulvérisateur produit nettoyant 500 ml Inclus )		
Nettoyage du filtre de vidange ( ou remplacement selon usure )		
Contrôle du niveau de l'autoclave et du système d'injection de l'eau		
Contrôle des connexions électriques et hydriques		
Cycle de contrôle avec indicateur et test Hélix - Dispositif et bandelette fournie		
Remplacement électrovanne de remplissage et de purge (tout les 2 ans en sus)		
Remplacement kit pompe à vide et soupape de sécurité (tout les 4 ans en sus)		
Forfait Déplacement, Main d'œuvre - durée d'intervention +/- 2H30.		
TARIF D'INTERVENTION PONCTUELLE	TARIF TTC	nombre
Intervention Ponctuelle—avec dossier de suivi, rappel à l'échéance	<b>576 €</b>	

Date :

TOTAL TTC

Bon pour accord - signature - cachet du cabinet

**\*\* Conditions de facturation / règlement :**  
Les interventions sont facturées à l'issu de l'intervention pour règlement sous huitaine.

\* Veuillez accepter les conditions générales au verso

**CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL  
POUR AUTOCLAVE DE CLASSE B**

**Conditions générales - 2019**

Le client souscrit un contrat d'entretien préventif pour un autoclave de stérilisation acheté à la société CONCEPT-DENTAIRE.

Le client s'engage à mettre à la disposition du technicien pour une durée minimale de 2H30, l'espace suffisant pour l'intervention sur l'appareil. Aucun cycle de stérilisation d'instrument ne pourra être réalisé durant l'intervention.

Le contrat d'entretien préventif n'est pas lié à la vente de l'appareil, il peut être souscrit à tout moment. Ce contrat d'entretien n'est aucunement lié à la garantie de l'appareil il n'entraîne aucune extension de la durée de celle-ci.

La non souscription au contrat d'entretien ne conditionne pas une remise en cause de la garantie fabricant. Toutefois, l'absence de réalisation de ces opérations d'entretien pourrait entraîner une panne non couverte par la garantie.

Le contrat d'entretien / révision annuelle se traduit par une intervention annuelle sur site, réalisée par un technicien spécialisé, et réalisant d'une part les interventions recommandées par le fabricant pour l'entretien préventif, d'autre part un contrôle de bon fonctionnement des éléments vitaux de l'autoclave.

Sont inclus à l'intervention, un test helix, ainsi qu'un détergent spécial pour cuve. Le client s'engage à réaliser de manière hebdomadaire un test bowie&dick et/ou helix test, ainsi qu'un nettoyage de la cuve de stérilisation.

En cas d'anomalie lors du test bowie&dick et/ou helix test, le technicien devra être avisé, une intervention curative sur site sera planifiée pour rétablir une bonne efficacité des cycles (*facturation en dehors du présent contrat*).

Hors période de garantie, toute pièce nécessaire lors de l'intervention non prévue au contrat sera facturée en sus et au tarif en vigueur.

La facture d'entretien sera établie à l'issue de l'intervention pour règlement sous huitaine.

A la date d'échéance, le technicien prendra contact avec le client pour lui rappeler la nécessité de l'opération, et lui proposer un nouvel entretien. La réalisation de l'entretien sera effectuée en cas d'accord du client.

Le 1 mars 2019  
CONCEPT-DENTAIRE

G.JEUDY



Date :

O - j'accepte les conditions générales de vente 2019

Conditions de facturation / règlement :

Les interventions sont facturées à l'issue de l'intervention pour règlement sous huitaine.